

Barème d'honoraires Transaction *

au 01/06/2025

* Prix maximum par prestation,
Détail consultable à la réception de l'agence
Montant TTC (TVA 20 %)

Vente d'habitation hors VEFA **

Montant à la charge du vendeur , sauf disposition contraire au mandat

** Le barème est à appliquer par tranche cumulative

De 0 à 40 000 €	4 000 €
De 40 001 € à 100 000 €	8 %
De 100 001 à 300 000 €	5 %
Au-delà de 300 000 €	4,5 %

Vente de terrain, immeuble commerciaux, fonds de commerce

Montant à la charge du vendeur , sauf disposition contraire au mandat

De 0 à 40 000 €	4 000 €
De 40 001 € à 100 000 €	9 %
Au-delà de 100 000 €	8 %

Vente en VEFA (Vente en état Futur d'achèvement)

Montant TTC à la charge du promoteur

7%

Barème d'honoraires Location

au 01/06/2025

Détail consultable à la réception de l'agence
Montant TTC (TVA 20 %)

Honoraires location :

Biens meublés et non-meublés	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail A la charge du propriétaire et du locataire	
Zone non-tendue	6 € / m2 TTC
Zone tendue	8 € / m2 TTC

Entremise de négociation
A la charge du propriétaire
50 €

Etat des lieux
A la charge du propriétaire et du locataire
3 € / m2